

POINT DE PRESSE DU 15 FEVRIER 2025

La Direction de la Police judiciaire maintient le cap dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée en général et la criminalité économique et financière en particulier.

S'appuyant sur la politique pénale qui prône zéro tolérance en matière de lutte contre la corruption et autres infractions connexes, les services spécialisés d'enquête continuent de mener une lutte implacable contre la fraude et la corruption dans les marchés publics, contre les détournements d'argent public, contre toute forme d'arnaque, d'abus, de trafic d'influence, en un mot, contre toute forme de criminalité lucrative procurant des revenus illicites susceptibles d'être blanchis.

Depuis le début de l'année 2025, plusieurs enquêtes ont révélé des cas de malversations dignes d'intérêt.

1- Escroquerie et abus de fonction commis par un notaire

Un notaire qui s'est vu confier le titre foncier d'un immeuble à Akpakpa dans le but de trouver un acheteur, a fait signer en usant de faux et usage de faux au propriétaire dudit immeuble, un acte de vente qu'il a rapidement formalisé à l'insu de ce dernier en procédant à la mutation au profit de son complice. Après cette formalisation d'acte, les deux faussaires ont réussi à obtenir un prêt bancaire. Mis sous pression par le propriétaire de l'immeuble, ledit notaire a trouvé la malice de rédiger un acte de reconnaissance de dette de son complice acheteur envers le propriétaire de l'immeuble, avec pour garantie le titre foncier muté. Plusieurs fois invité suivant les règles procédurales pour donner sa version des faits, le notaire a brillé par son absence, rendant ainsi légal son interpellation par tous les moyens. Le vendredi 07 février 2025, il a été arrêté, gardé à vue et présenté au Procureur spécial près la CRIET pour escroquerie et abus de fonction.

2-Deux cas de fraude et de corruption dans les marchés publics

a-Le Directeur Départemental du cadre de Vie et des transports en charge du développement durable de l'Atlantique est un cadre de l'administration publique qui a développé et mis en place tout un système de collusion, de fraude, de corruption et de fausse attestation dans les marchés publics. Profitant de ses

différentes positions, ce cadre s'adjuge les marchés publics qu'il lance en utilisant des sociétés d'amis et de proches dont les documents lui sont confiés. Il a développé cette pratique depuis une quinzaine d'années et a toujours réussi à se faufiler à travers les mailles. C'est suite à une plainte d'une de ses complices de la part de laquelle il a réussi à se faire remettre 10.000.000 FCFA, que l'enquête de la Brigade Economique et Financière a conduit à son arrestation, sa garde à vue et à sa présentation devant le Parquet spécial. Après l'avoir écouté, il est poursuivi avec mandat et sa complice mise sous convocation.

b-Le vendredi 07 février 2025, le délégué du Contrôleur financier en service à la Présidence de la République, sur dénonciation de pratiques corruptives dans les marchés publics dont il s'est fait coutumier, a été arrêté. Il est à signaler qu'avant son arrestation, ce dernier a abandonné son service une semaine environ. Connu des services d'enquêtes financières pour des soupçons de pratiques corruptives, il a fini par être rattrapé pour avoir développé et mis en place un système de corruption passive et de rançonnement des opérateurs économiques. L'enquête se poursuit.

3-Faux et usage de faux en écriture publique et fausse attestation

La bonne réputation et la crédibilité dont jouit le passeport béninois continuent d'attirer les faussaires qui tentent de se faire établir des documents d'état civil et de voyage béninois grâce à la complicité des agents publics. Après avoir démantelé en 2021-2022 un vaste réseau d'étrangers qui se faisaient établir frauduleusement grâce à la corruption, des documents d'état civil, d'identité et de voyage, cette année 2025, par la collaboration entre services de police, un groupe usant de pratiques corruptives d'agents publics, a réussi dans un premier temps à faire établir frauduleusement à trois enfants de nationalité étrangère, des documents d'état civil avant de se faire griller par les services de la Direction de l'Emigration et de l'Immigration. L'enquête ouverte par la Brigade Economique et Financière a permis l'arrestation de trois (03) membres de ce réseau. Présentées, elles ont toutes été placées sous mandat de dépôt.

4-Fraude sur 03 compteurs de la SBEE à HEVIE.

Sur un autre registre, notamment d'électricité, des agents chargés de contrôler la fraude dans les branchements d'électricité et d'initier des procédures d'amende, se sont laissés corrompre pour tronquer les procès-verbaux de constatation. Sont impliqués dans cette fraude, un (01) agent de la Société

Béninoise de l'Énergie Électrique (SBEE), un (01) agent de l'Agence Nationale de Normalisation, de Météorologie et du Contrôle qualité et un (01) clerc d'huissier.

5-Par ailleurs, qu'il vous souvienne que le samedi 11 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans un immeuble à Ayélawadjè causant une dizaine de morts et d'importants dégâts matériels. Cet incendie causé par l'explosion de substances chimiques et toxiques stockées dans des conditions inadéquates a occasionné beaucoup d'évacuations de personnes vivant dans les maisons environnantes. C'est un drame pour le pays. Mais grâce au professionnalisme des services d'enquête de la Police républicaine, le propriétaire de l'immeuble et le collaborateur du propriétaire des produits dangereux avaient été arrêtés et présentés à la justice. Poursuivant leur investigation avec la même détermination, les enquêteurs ont réussi à interpellier le propriétaire des marchandises le jeudi 13 février 2025 grâce à Interpol. Sa remise à la police béninoise a été faite le vendredi 14 février 2025. Il sera présenté au Procureur de la République le lundi 17 février 2025. Ce n'est que justice rendue aux victimes de cette catastrophe.

Mesdames et Messieurs, voilà comment la Police républicaine, votre Police s'attèle jour et nuit pour d'une part assainir les mœurs et assurer la sécurité des personnes et des biens afin que nul ne soit au-dessus de la loi.